

Motion du 20 février 2007 de Mmes Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Annina Pfund et M. Marc Dalphin: «Sauvons le Festival de la Bâtie ».

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 16 janvier 2008, dans le rapport M-667 A)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'importance qu'a pour le milieu culturel genevois la tenue d'un festival d'envergure;
- l'attachement du public à cette manifestation;
- l'impossibilité pour le deuxième directeur consécutif de pouvoir mener son projet à terme sans qu'aucune raison satisfaisante ne soit avancée;
- les engagements déjà pris envers différent-e-s intervenant-e-s et qui ne pourront être tenus;
- la nomination, en lieu et place de Maurici Farré, d'une personne issue de l'interne, mais n'ayant jamais présentée de projets culturels et sans qu'aucune mise au concours ne soit proposée;
- les évidents dysfonctionnements dont souffre la structure associative actuelle,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- défendre la subvention accordée au Festival de la Bâtie afin que celui-ci puisse se poursuivre dans les meilleures conditions possibles sitôt des réformes structurelles entreprises;
- poursuivre les projets déjà avancés afin que les artistes ne soient pas lésés par une situation dont ils et elles ne sont en aucun cas responsables;
- mettre en place une consultation durant laquelle les acteurs et actrices de la scène culturelle genevoise seront invités à donner leur avis sur l'avenir du Festival de la Bâtie et ses éventuelles nouvelles orientations;
- faciliter la création d'une fondation de droit privé chargée de diriger le festival de manière satisfaisante et professionnelle.